

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert (à partir de la question 17), DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile (à partir de la question 31), LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel (à partir de la question 8), DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 13), LECOMTE Maurice, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique (à partir de la question 9)

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, BERRIER Philibert donne procuration à GACQUERRE Olivier (Jusqu'à la question 16) , SOUILLIART Virginie donne procuration à DUBY Sophie, DUPONT Jean-Michel donne procuration à LAVERSIN Corinne, HENNEBELLE Dominique donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DERUELLE Karine donne procuration à PÉDRINI Léo, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PREVOST Denis donne procuration à SGARD Alain

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur HANNEBICQ Franck est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
25 juin 2024

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DEPOT DU DOSSIER DE
CANDIDATURE A L'APPEL A INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AIDAB)

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature ;
Enjeu : Développer des circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

Par délibération du Conseil communautaire n° 2019/CC117 en date du 26 juin 2019, la Communauté d'Agglomération a adopté son Projet Alimentaire Territorial (PAT 2019-2025) avec comme engagements de :

- Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires (transformation, distribution, gestion des déchets) sur l'environnement, l'eau, la biodiversité, le climat et la santé
- Cultiver l'identité du territoire, promouvoir le territoire et les spécialités locales
- Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire
- Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale.

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, le Conseil Régional des Hauts-de-France et l'Agence de l'Eau Nord-Picardie lancent conjointement dans le cadre du Plan Bio Régional « l'Appel à Initiatives 2025 pour le Développement de l'Agriculture Biologique – (AIDAB) » avec pour objectifs de soutenir les projets :

- De structuration de filières existantes ou en création et de développement de nouvelles filières
- D'investissements structurants pour les filières Bio
- De développement territorial

Le développement de l'agriculture biologique figurant dans la déclinaison opérationnelle du PAT, en vue de consolider l'engagement de la Communauté d'Agglomération en faveur du développement de l'agriculture bio et plus globalement de sa politique alimentaire au regard de l'enjeu de préservation d'une agriculture locale et paysanne affiché dans son projet de territoire, il est proposé de répondre à cet appel à initiative.

Le socle du dossier de candidature de la Communauté d'Agglomération est constitué à partir des actions menées en 2024 dans le cadre du PAT et dont les objectifs convergent avec ceux de l'AIDAB à savoir :

- Mettre en place un programme d'actions répondant aux freins à la conversion en AB des producteurs de légumes
- Créer un contexte favorable à la conversion Bio en levant les freins à l'embauche et en expérimentant l'installation de producteur en circuits-courts sur du foncier communal ou communautaire
- Développer les débouchés locaux afin que les producteurs du territoire puissent affecter tout ou partie de leurs productions en circuits alimentaires de proximité

L'AIDAB permet le financement des actions à hauteur de 70%. Ces subventions spécifiques octroyées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, sous réserve de l'acceptation de la candidature de la Communauté d'Agglomération, seront directement versées aux opérateurs partenaires du PAT mobilisés sur ces sujets :

- L'association Terre de Liens
- L'association Bio en Hauts-de-France
- L'association A PRO BIO
- La Chambre d'Agriculture régionale

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 10 juin 2024, il est proposé à l'Assemblée de candidater à l'appel à Initiative en faveur du développement de l'agriculture Biologique (AIDAB 2025) et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les documents qui s'y rattachent. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département...

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de candidater à l'Appel à Initiative en Faveur du développement de l'Agriculture Biologique : AIDAB 2025 pour solliciter le Co-financement à hauteur de 70% des opérateurs du PAT visant à soutenir le développement de l'Agriculture Biologique sur le Territoire.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les documents s'y rattachant.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **28 JUIN 2024**

Et de la publication le : **28 JUIN 2024**
Par délégation du Président,
Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice